



Commune de Massonnens

Vous avez besoin :

- d'une attestation d'établissement délivrée par votre commune de domicile principal,
- d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- d'une copie de votre contrat de bail si vous êtes locataire ou du formulaire de logeur,
- d'un moyen de paiement en ligne (Twint, cartes de crédit : Visa, Mastercard, PostFinance).
- potentiellement d'une procuration si vous annoncez l'arrivée d'une tierce personne.
- Si vous avez changé d'adresse ou d'état civil, d'abord vous assurer d'avoir annoncé ces changements auprès de [l'Etat civil](#).

Coût

Les émoluments sont fixés à 20.- CHF pour la délivrance de l'attestation de séjour.

Délai

La commune traite votre commande en ligne les jours d'ouverture du bureau communal.

Comment procéder ?

1. Se connecter au [guichet virtuel](#), et au besoin créer votre compte.
2. Compléter en ligne les informations demandées sur chacun des écrans.
3. Inclure en pièces jointes les documents demandés.
4. Transmettre la demande d'annonce d'arrivée.

Prochaines étapes

1. La commune traite votre demande d'arrivée en domicile secondaire.
2. Si la demande est valide, l'attestation de séjour vous est transmise dans la rubrique « Mes documents » sur le guichet virtuel. Vous recevrez une notification du guichet virtuel lorsque votre attestation sera prête. **Information importante** : l'attestation n'est pas signée mais munie d'un QR code qui assure sa validité.

Commandez votre attestation de séjour au guichet physique

Pour commander votre attestation de séjour et annoncer votre arrivée en domicile secondaire, vous pouvez vous rendre personnellement au guichet du bureau communal Au Village 8 durant les horaires d'ouverture.

Vous avez besoin :

- d'une attestation d'établissement délivrée par votre commune de domicile principal,
- d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- d'une copie de votre contrat de bail si vous êtes locataire ou du formulaire de logeur,
- d'un moyen de paiement
- potentiellement d'une procuration si vous annoncez l'arrivée d'une tierce personne.